

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
28 avril 2021

Date d'affichage
28 avril 2021

Objet de la Délibération

CENTRE DE LOISIRS ETE 2021

N° 36.2011

Séance du 5 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, et le cinq mai à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Monsieur le Président propose de reconduire la mise en place un centre de loisirs pour l'été accueillir les enfants qui ne sont plus en âge d'être accueillis à la crèche.

Lieu : Groupe scolaire de « la Meije »

Capacité d'accueil : 20 enfants maximum (ou moins selon l'âge des inscrits)

Nombre d'encadrants : 2

Les tarifs :

Tranches Quotient Familial	1/2 journée sans repas	½ journée Avec repas	Journée avec repas
QF 1 : de 0 à 300 €	3,30 €	5,30€	8,00 €
QF 2 : de 301 à 500 €	4,40 €	6,40€	9,70 €
QF 3 : de 501 à 700 €	5,50 €	7,50€	11,35 €
QF 4 : de 701 à 900 €	6,70 €	8,70€	13,15 €
QF 5 : 901 € et plus	8,15 €	10,15€	15,35 €
Famille hors canton *	20,00 €	22,00€	30,00 €

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

* Selon disponibilités

Monsieur Le Président propose également de valider le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer le centre de loisirs
- D'accepter les tarifs ainsi proposés.
- De valider le règlement intérieur du CLSH annexé

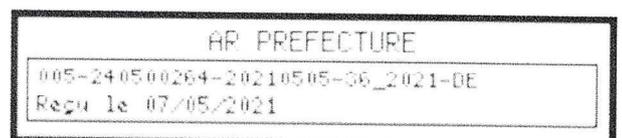
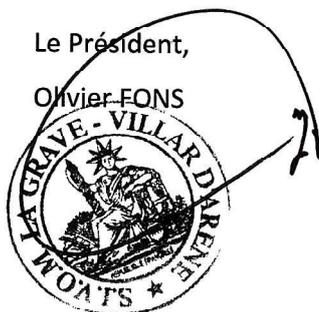
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Le Président,

Olivier FONS



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène ouvre pour la cinquième année son centre de loisirs sans hébergement. Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'amusement, de rencontres et de découvertes...

Date : du 12 juillet 2021 au 20 août 2021

Lieu : Groupe scolaire de « La Meije »

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Age : enfants de 4 ans à 12 ans, résidents sur les communes de Villar d'Arène et La Grave
mais aussi ouvert aux résidents secondaires et vacanciers selon la disponibilité.

Article 1 : ACCUEIL

Les enfants sont accueillis en journée ou en demi-journée avec ou sans repas.

Le goûter et le repas sont fournis par les parents (repas froid ou chaud).

Planning d'une journée type :

8h30 – 9h00	Accueil
9h00 – 12h00	Activité
12h00 – 12h15	Départ et accueil
12h15 – 13h30	Repas
13h30 – 14h00	Départ et accueil
14h00 – 17h00	Activité + Goûter
17h00 – 17h30	Départ

Article 2 : TROUSSEAU

Le centre de loisirs est un endroit convivial, votre enfant doit s'y sentir bien.

Il doit avoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions météo mais aussi aux activités proposées, certaines sont salissantes. Ne mettez pas à votre enfant des affaires auxquelles vous tenez. Nous vous conseillons de noter le prénom de votre enfant sur ses affaires et de laisser une tenue de rechange en début d'été.

Votre enfant devra avoir impérativement avec lui :

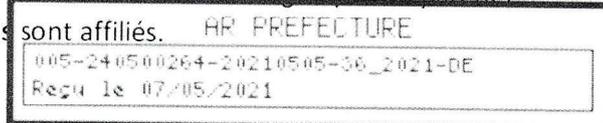
- des chaussons
- casquettes, lunette et crème solaire
- un k-way
- une blouse ou vieux tee-shirt pour les activités manuelles
- une bouteille d'eau (supplémentaire au pique-nique pour les activités extérieures)
- un goûter
- un pique-nique + boisson

Article 3 : HYGIENE ET SANTÉ

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans certificat médical avec ordonnance. Le centre n'acceptera pas d'enfant malade, fiévreux, susceptible de contaminer les autres enfants. Il est impératif que le ou la responsable et les animateurs soient en possession de l'autorisation, signée par les parents, pour amener l'enfant chez le médecin, en cas de besoin urgent.

Si l'équipe constate une présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux parents de traiter l'enfant dès son retour à la maison.

En cas d'accident ou de maladie, les frais consécutifs aux soins et aux interventions seront réglés par les parents qui se feront rembourser par l'organisme de sécurité sociale auquel ils sont affiliés.



Article 4 : INTERDICTIONS

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre de loisirs (autant pour les animateurs que pour les parents).
Le centre décline toute responsabilité quant aux pertes ou vols d'objets de valeurs.

Le non-respect majeur à la vie collective pourra être sanctionné d'un renvoi temporaire ou définitif de l'enfant.

Article 5 : INSCRIPTION

Vous devez inscrire votre enfant avant le début du centre de loisirs de 1 à 5 jours par semaine.

Les inscriptions seront validées si les dossiers sont complets.

Toute absence sera facturée.

Article 6 : TARIFS ET PAIEMENT

Tranches quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
QF 1 : de 0€ à 300€	3,30€	5,30€	8,00€
QF 2 : de 301€ à 500€	4,40€	6,40€	9,70€
QF 3 : de 501€ à 700€	5,50€	7,50€	11,35€
QF 4 : de 701€ à 900€	6,70€	8,70€	13,15€
QF 5 : 901€ et plus	8,15€	10,15€	15,35€
Famille hors canton	20,00€	22,00€	30,00€

La facturation est établie à l'issue de chaque mois par le SIVOM.

Le paiement se fait à la réception de la facture ;

↳ sur internet en suivant les instructions figurant sur la facture

↳ par virement sur le compte de la Trésorerie de Briançon

IBAN : FR13 3000 1004 0800 5300 0000 009 BIC : BDFEFRPPCCT

Tout règlement déposé au SIVOM ou à la mairie ne pourra être accepté.

